



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2018-053

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2018

# Sommaire

## **84\_DRFIP\_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-02-01-029 - DRFIP69\_SIELYONSUDOUEST\_2018\_02\_01\_37. Délégation de signature. (4 pages)

Page 3

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-04-24-003 - Arrêté préfectoral n° 18 -112 du 24 avril 2018 portant modification de la composition nominative du conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. (11 pages)

Page 7

Direction régionale des finances publiques  
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Service Impôts Entreprises  
de Lyon Sud-Ouest

## Arrêté portant délégation de signature

DRFIP69\_SIELYONSUDOUEST\_2018\_02\_01\_37

La comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Lyon Sud-Ouest,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à :

\* M. Carime DAOUADJI, inspecteur, adjoint au responsable du Service des Impôts des Entreprises de Lyon Sud-Ouest,

\* M. Gérard DUBOIS, inspecteur, adjoint au responsable du Service des Impôts des Entreprises de Lyon Sud-Ouest,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;
- 5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de **100 000 €** par demande ;
- 6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **100 000 €** ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

M ARTAUD Aymeric	Contrôleur principal
M AUBERT Pascal	Contrôleur principal
M BARBIER René	Contrôleur
Mme BERNIZET Sylvie	Contrôleuse principale
M BUIRON Jean Christophe	Contrôleur
Mme COTTIER Bernadette	Contrôleuse
Mme EYNAUD Martine	Contrôleuse principale
Mme FIGUE Dominique	Contrôleuse principale
Mme FLORENSON Suzanne	Contrôleuse
M HUMBERT LABEAUMAZ Arnaud	Contrôleur
Mme LARBRE Christine	Contrôleuse principale
M LEFEBVRE Alain	Contrôleur
Mme MARIANI Irène	Contrôleuse
Mme MARONNAT Marie Claire	Contrôleuse principale
Mme MOUNIER Manoucka	Contrôleuse
Mme RIVOIRE Anne Marie	Contrôleuse
Mme ROBERT Marie José	Contrôleuse principale
Mme WILLIEN Annie	Contrôleuse
Mme ZANA Katia	Contrôleuse

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents d'administration et agents d'administration principaux des finances publiques désignés ci-après :

Mme BARLIER Laurence	Agente d'administration principale
Mme BAUD Delphine	Agente d'administration
Mme FAUGERAS Fanny	Agente d'administration
Mme FUENTES Marie Thérèse	Agente d'administration principale
M JEANNIN Quentin	Agent d'administration
Mme LAVENDER Nathalie	Agente d'administration
Mme LEQUESNE Christelle	Agente d'administration
M LOUBOTO Jean Maxime	Agent d'administration principal
Mme MACE Ghyslaine	Agente d'administration principale
M ROMET Gilles	Agent d'administration principal
Mme TILLIER Brigitte	Agente d'administration principale

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ;

M ARTAUD Aymeric	Contrôleur principal
M AUBERT Pascal	Contrôleur principal
M BARBIER René	Contrôleur
Mme BERNIZET Sylvie	Contrôleuse principale
M BUIRON Jean Christophe	Contrôleur
Mme COTTIER Bernadette	Contrôleuse
Mme EYNAUD Martine	Contrôleuse principale
Mme FIGUE Dominique	Contrôleuse principale
Mme FLORENSON Suzanne	Contrôleuse
M HUMBERT LABEAUMAZ Arnaud	Contrôleur
Mme LARBRE Christine	Contrôleuse principale
M LEFEBVRE Alain	Contrôleur
Mme MARIANI Irène	Contrôleuse
Mme MARONNAT Marie Claire	Contrôleuse principale
Mme MOUNIER Manoucka	Contrôleuse
Mme RIVOIRE Anne Marie	Contrôleuse
Mme ROBERT Marie José	Contrôleuse principale
Mme WILLIEN Annie	Contrôleuse
Mme ZANA Katia	Contrôleuse
<b>Limite des décisions gracieuses =</b>	<b>10 000 €</b>
<b>Durée maximale des délais de paiement = 6 mois</b>	<b>et Montant maximum pour lequel un délai peut être accordé = 30 000 €</b>

M ARTAUD Aymeric M AUBERT Pascal M BARBIER René Mme BERNIZET Sylvie M BUIRON Jean Christophe Mme COTTIER Bernadette Mme EYNAUD Martine Mme FIGUE Dominique Mme FLORENSON Suzanne M HUMBERT LABEAUMAZ Arnaud Mme LARBRE Christine M LEFEBVRE Alain Mme MARIANI Irène Mme MARONNAT Marie Claire Mme MOUNIER Manoucka Mme RIVOIRE Anne Marie Mme ROBERT Marie José Mme WILLIEN Annie Mme ZANA Katia	Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur Contrôleuse principale Contrôleur Contrôleuse Contrôleuse principale Contrôleuse principale Contrôleuse Contrôleur Contrôleuse principale Contrôleur Contrôleuse Contrôleuse principale Contrôleuse Contrôleuse Contrôleuse principale Contrôleuse Contrôleuse Contrôleuse principale Contrôleuse Contrôleuse
Mme BARLIER Laurence Mme BAUD Delphine Mme FAUGERAS Fanny Mme FUENTES Marie Thérèse M JEANNIN Quentin Mme LAVENDER Nathalie Mme LEQUESNE Christelle M LOUBOTO Jean Maxime Mme MACE Ghyslaine M ROMET Gilles Mme TILLIER Brigitte	Agente d'administration principale Agente d'administration Agente d'administration Agente d'administration principale Agent d'administration Agente d'administration Agente d'administration Agent d'administration principal Agente d'administration principale Agent d'administration principal Agente d'administration principale
<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Durée maximale des délais de paiement = 6 mois</b>	<b>et Montant maximum pour lequel un délai peut être accordé = 15 000 €</b>

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône

A Lyon, le 1<sup>er</sup> février 2018

La comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Lyon Sud-Ouest

Michèle DAMOUR

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Lyon, le 24 avril 2018

Arrêté n° 18 -112

portant modification de la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES  
PREFET DU RHONE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-505 du 11 décembre 2017 fixant la liste des organismes représentés au Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-525 du 31 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2018-008 du 8 janvier 2018, n° 2018-10 du 10 janvier 2018, n° 2018-024 du 5 février 2018 et n°18-096 du 29 mars 2018 portant modification de la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la circulaire interministérielle NOR INTB1724006C du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu les désignations intervenues ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Auvergne-Rhône-Alpes, fixée par arrêté préfectoral du 31 décembre 2017 et complétée par arrêtés des 8 et 10 janvier, 5 février et 29 mars 2018, est modifiée ainsi qu'il suit :

Nombre de sièges	Mode de désignation
	<p><b>1<sup>er</sup> collège : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées : 61 sièges</b></p> <p><b>Entreprises et artisanat (32)</b></p> <p>9 désignés par la Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Myriam BENCHARAA</b>  <b>Madame Irène BREUIL</b>  <b>Monsieur Gilles DUBOISSET</b>  <b>Madame Jocelyne DUPLAIN</b>  <b>Monsieur Daniel PARAIRE</b>  <b>Monsieur Stanislas RENIE</b>  <b>Madame Marie SIQUIER</b>  <b>Monsieur Jean VAYLET</b>  <b>Madame Christine VEYRE DE SORAS</b></p> <p>5 désignés par le Mouvement des entreprises de France (M.E.D.E.F.) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Dorothee VENOSINO</b>  <b>Monsieur Eric LE JAOUEN</b>  <b>Monsieur Philippe CHARVERON</b>  <b>Monsieur Patrick CELMA</b>  <b>Madame Anne Sophie PANSERI</b></p> <p>4 désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises (C.P.M.E.) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Sandrine STOJANOVIC</b>  <b>Monsieur Bruno TARLIER</b>  <b>Monsieur Hervé DUBOSCQ</b>  <b>Madame Séverine BESSON-THURA</b></p> <p>4 désignés par l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Alain LACROIX</b>  <b>Monsieur Bruno CABUT</b>  <b>Madame Pascale JOUVANCEAU</b>  <b>Madame Françoise DESPRET</b></p> <p>5 désignés par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Pierre GIROD</b>  <b>Monsieur Didier LATAPIE</b>  <b>Monsieur André MOLLARD</b>  <b>Madame (non désignée)</b>  <b>Madame (non désignée)</b></p>



- 4 désignés par accord entre l'Union nationale des professions libérales (U.N.A.P.L.) Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération régionale des chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (C.N.P.L.)  
**Madame Anne-Marie ROBERT**  
**Monsieur Christophe MARCAGGI**  
**Monsieur Dominique BLANC**  
**Madame Nicole BEZ**
- 1 désigné par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Auvergne et le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Rhône-Alpes  
**Monsieur Pierre ROBILLARD**
- Métiers (16)**
- 3 désignés par accord entre les pôles de compétitivité - Lyon-Biopôle et Minalogic Partenaires - Céréales Vallée et ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis  
**Monsieur Jean CHABBAL**  
**Monsieur Alain MARTEL**  
**Non désignée**
- 1 désigné par accord entre l'Union des industries chimiques (UIC) Auvergne et l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes  
**Monsieur René-Pierre FURMINIEUX**
- 1 désigné par accord entre le Comité des banques Auvergne et le Comité des banques Rhône-Alpes  
**Monsieur Pierre-Henri GRENIER**
- 2 désignés par l'Union des industries métallurgiques et électriques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (UIMM, anciennement U.D.I.M.E.R.A.A), dont un au titre des industries électriques et un au titre des industries mécaniques de la métallurgie  
**Madame Françoise PFISTER**  
**Monsieur Claude BORDES**
- 1 désigné par la Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes.  
**Monsieur Frédéric REYNIER**
- 1 désigné par la Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes.  
**Monsieur Jean-Marc CORNUT**
- 1 désigné par accord entre la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des entreprises de Transports et Logistique de France (TLF)  
**Madame Valérie LASSALLE**
- 1 désigné par l'Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (U.N.I.T.E.X.)  
**Monsieur Jean-Charles POTELLE**
- 1 désigné par l'Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires (A.R.I.A.)  
**Monsieur Alain TRICHARD**

1	désigné par accord entre la délégation territoriale de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France Auvergne-Rhône-Alpes <b>Monsieur Eric VERRAX</b>
1	désigné par SYNTEC Rhône-Alpes. <b>Monsieur Philippe DESSERTINE</b>
1	désigné par accord entre les directions régionales de la Société nationale des chemins de fer français (S.N.C.F.), d'Electricité de France (E.D.F.) et de La Poste <b>Monsieur Jacques LONGUET</b>
1	désigné par l'Union Nationale Industries Carrière (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes <b>Monsieur Alain BOISSELON</b>
	<b>Agriculture (12)</b>
3	désignés par la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. <b>Monsieur Jean-Luc FLAUGERE</b> <b>Madame Pascale THOMASSON</b> <b>Monsieur Yannick FIALIP</b>
2	désignés par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes <b>Madame Véronique COMBE</b> <b>Monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ</b>
2	désignés par les Jeunes Agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes. <b>Monsieur Jérémy LEROY</b> <b>Non désignée</b>
2	désignés par la Confédération paysanne d'Auvergne-Rhône-Alpes. <b>Madame Annie ROUX</b> <b>Monsieur Jean GUINAND</b>
1	désigné par la Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes <b>Monsieur Georges LAMIRAND</b>
1	désigné par Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes <b>Madame Annick BRUNIER</b>
1	désigné par la Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le secteur coopératif de production <b>Monsieur Henri JOUVE</b>
	<b>Économie sociale et solidaire (1)</b>
1	désigné par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) <b>Monsieur Thierry BERNELIN</b>
<b>61</b>	

Nombre de sièges	Mode de désignation
18	<p><b>2<sup>ème</sup> collège : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives : 61 sièges</b></p> <p>désignés par le Comité régional de la Confédération générale du travail (C.G.T.) Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p><b>Madame Gisèle BASCOULERGUE</b>  <b>Monsieur Michel BEAUNE</b>  <b>Madame Catherine BERAUD</b>  <b>Madame Lise BOUVERET</b>  <b>Monsieur Bruno BOUVIER</b>  <b>Madame Christine CANALE</b>  <b>Madame Rosa DA COSTA</b>  <b>Monsieur Antoine FATIGA</b>  <b>Monsieur Philippe FAURE</b>  <b>Madame Karine GUICHARD</b>  <b>Monsieur Eric HOURS</b>  <b>Madame Laurence MARGERIT</b>  <b>Monsieur Jean Raymond MURCIA</b>  <b>Madame Agnès NATON</b>  <b>Monsieur Laurent PUTOUX</b>  <b>Monsieur Vincent RODRIGUEZ</b>  <b>Monsieur Stéphane TOURNEUX</b>  <b>Madame Rosemonde WOJCIECHOWSKI</b></p>
17	<p>désignés par l'Union régionale de la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Jean BARRAT</b>  <b>Madame Edith BOLF</b>  <b>Madame Blanche FASOLA</b>  <b>Monsieur Rémy GAUDIO</b>  <b>Monsieur Jean-Marc GUILHOT</b>  <b>Monsieur Daniel GUILLOT</b>  <b>Monsieur Christian JUYAUX</b>  <b>Madame Christine LAGNIER</b>  <b>Monsieur Bruno LAMOTTE</b>  <b>Monsieur Jean-Luc LOZAT</b>  <b>Madame Marie-Christine MORAIN</b>  <b>Monsieur François MORISSE</b>  <b>Madame Agnès NINNI</b>  <b>Madame Michelle RAUFAST BENBAKKAR</b>  <b>Madame Delphine ROUSSY</b>  <b>Monsieur Patrick SIVARDIERE</b>  <b>Madame Annick VRAY</b></p>
11	<p>désignés par l'Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (C.G.T.-F.O.) Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p><b>Monsieur Eric BLACHON</b>  <b>Monsieur Frédéric BOCHARD</b>  <b>Madame Colette DELAUME</b>  <b>Monsieur Jean-Pierre GILQUIN</b>  <b>Madame Michelle LEYRE</b>  <b>Monsieur Arnaud PICHOT</b></p>

	<p><b>Madame Gisèle MERCIER épouse ROUVEURE</b>  <b>Monsieur Pascal SAMOUTH</b>  <b>Madame Hélène SEGALT</b>  <b>Monsieur Pio VINCIGUERRA</b>  <b>Madame Cécile VUILLAUME</b></p>
3	<p>désignés par accord entre l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) Rhône-Alpes  <b>Madame Valérie GAUDIN</b>  <b>Monsieur Bernard LAURENT</b>  <b>Monsieur François GRANDJEAN</b></p>
5	<p>désignés par l'Union régionale de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (C.F.E.-C.G.C.) Auvergne-Rhône-Alpes.  <b>Monsieur Laurent CARUANA</b>  <b>Monsieur Erick ACOLATSE</b>  <b>Monsieur Robert CARCELES</b>  <b>Madame Sylvie GALLIEN</b>  <b>Madame Madeleine GILBERT</b></p>
4	<p>désignés par l'Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A.) Auvergne-Rhône-Alpes.  <b>Monsieur Bruno BISSON</b>  <b>Madame Catherine HAMELIN</b>  <b>Monsieur Fabien COHEN-ALORO</b>  <b>Madame Sophie MUSSET</b></p>
1	<p>désigné par la Fédération syndicale unitaire (F.S.U.) Auvergne-Rhône-Alpes.  <b>Madame Patricia DROUARD</b></p>
2	<p>désignés par l'Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Denise MILBERGUE</b>  <b>Monsieur Patrick VELARD</b></p>
<b>61</b>	

	<p><b>3<sup>ème</sup> collège : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable : 61 sièges</b></p>
1	<p>désigné par l'Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes (URAF)  <b>Madame Béatrice VIGNAUD</b></p>
1	<p>désigné par les Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes (CAF)  <b>Monsieur Alain VIALLE</b></p>
1	<p>désigné par accord entre la CARSAT Auvergne, la CARSAT Rhône-Alpes et l'Association régionale des Caisses de MSA (ARCMSA) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT</b></p>
1	<p>désigné par GROUPAMA Auvergne – Rhône-Alpes  <b>Monsieur Patrick LAOT</b></p>
1	<p>désigné par l'union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Marc AUBRY</b></p>
1	<p>désigné par la Fédération hospitalière de France région Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Madame Catherine GEINDRE</b></p>
1	<p>désigné par accord entre la délégation Auvergne Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (U.N.I.O.R.P.A.), l'Union régionale des Fédérations départementales Génération Mouvement Les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations de retraités Auvergne Rhône-Alpes  <b>Monsieur Philippe AUSSEDT</b></p>
1	<p>désigné par accord entre le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes  <b>Monsieur Jean-Pierre CLAVERANNE</b></p>
1	<p>désigné par l'Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (U.R.I.O.P.S.S.) Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Bernard AILLERET</b></p>
1	<p>désigné par l'Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes  <b>Monsieur Guy BABOLAT</b></p>
1	<p>désigné par l'Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes (ADIRA)  <b>Monsieur Michel-Louis PROST</b></p>
1	<p>désigné par la Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Dominique PELLA</b></p>
4	<p>désignés par accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et de l'Université Clermont Auvergne &amp; associés  <b>Monsieur Khaled BOUABDALLAH</b>  <b>Madame Nathalie MEZUREUX</b>  <b>Madame Lise DUMASY</b>  <b>Monsieur Mathias BERNARD</b></p>

- 4 désignés par accord entre la section régionale de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de la fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de l'union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) et l'union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (URAPEL) d'Auvergne et Rhône-Alpes  
**Monsieur Laurent ESSERTAIZE**  
**Madame Zihar ZAYET**  
**Madame Anaïck GALLO**  
**Monsieur Jean-Marie BENOIT**
- 1 désigné par l'association Lyon place financière et tertiaire  
**Monsieur Jean-Pierre LAC**
- 2 désignés par le collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (C.R.A.J.E.P.) Auvergne-Rhône-Alpes, dont un représentant âgé de moins de 30 ans d'une association de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse  
**Madame Valérie COURIO**  
**Monsieur Joseph d'HALLUIN**
- 1 désigné par accord entre l'union régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes (UR-CIDFF) et Filactions  
**Madame Paulette BROUSSAS**
- 2 désignés en accord entre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) Auvergne-Rhône-Alpes, l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV), la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) et l'Union nationale inter-universitaire (UNI), âgés de moins de 30 ans et représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ayant fait l'objet d'un agrément par le ministère chargé de la jeunesse  
**Madame Charlotte BARRETT**  
**Monsieur Nassim MEKEDDEM**
- 1 désigné par l'Union régionale des fédérations des œuvres laïques (U.R.F.O.L.) Auvergne-Rhône-Alpes  
**Monsieur Antoine QUADRINI**
- 1 désigné par accord entre le Comité régional olympique et sportif (C.R.O.S.) Auvergne et le Comité régional olympique et sportif (C.R.O.S.) Rhône-Alpes  
**Madame Marie-Christine PLASSE**
- 2 désignés par le Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes  
**Madame Josette VIGNAT**  
**Monsieur Rémi PESCHIER**
- 1 désigné par accord entre l'Union fédérale des consommateurs « UFC Que Choisir » Auvergne et celle de Rhône-Alpes  
**Monsieur Robert POSSE**
- 2 désignés par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (C.R.E.S.S.) Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'un au titre de l'insertion par l'activité économique  
**Monsieur Armand ROSENBERG**  
**Madame Anne MOYROUD**
- 1 désigné par accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (A.R.A.C.) et la Fondation du patrimoine  
**Monsieur Jean-Bernard NUIRY**

- 1 désigné par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)  
**Monsieur Antoine MANOLOGLOU**
- 1 désigné par accord entre l'association Sauve qui peut le court métrage, l'association Ardèche Images, l'EPCC CITIA, l'association Imaginove, l'association GRAC (groupement régional de l'action cinématographique), l'ACRIRA (association des Cinémas de recherche Indépendants de la région alpine), l'association les Ecrans, l'association Plein champ et la Cinéfabrique  
**Monsieur Gérard MARTIN**
- 1 désigné par accord entre les associations de bibliothécaires de France d'Auvergne et de Rhône-Alpes, l'association des libraires de Rhône-Alpes et l'association des libraires d'Auvergne  
**Monsieur Christian MASSAULT**
- 5 désignés par accord entre l'association régionale des organismes d'habitation à loyers modérés (A.R.R.A.H.L.M.), l'association régionale de la Confédération nationale du logement Auvergne-Rhône-Alpes (CNL), l'Union régionale solidaires pour l'habitat (SOLIHA), la Fédération des entreprises publiques locales (EPL) et l'Union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.)  
**Madame Solène PEYRON**  
**Monsieur Jean-Jacques ARGENSON**  
**Monsieur Michel LE FAOU**  
**Monsieur Victor-John VIAL-VOIRON**  
**Madame Christine JUILLAND**
- 1 désigné par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes  
**Monsieur Patrick BEDIAT**
- 1 désigné par accord entre Aide à Toute Détresse Quart-Monde, l'Union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le Secours Populaire français Rhône-Alpes et le Secours Populaire français Auvergne, la délégation régionale du Secours Catholique Auvergne et la délégation régionale du Secours Catholique Rhône-Alpes  
**Madame Marie-Elisabeth GOUEDARD-COMTE**
- 1 désigné par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE)  
**Monsieur Yvon CONDAMIN**
- 1 désigné par l'association Filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes  
**Madame Anne-Marie BAREAU**
- 1 désigné par accord entre l'URAPEI Rhône-Alpes, l'URAPEI Auvergne, la direction régionale de l'Association des paralysés de France (APF) Auvergne-Rhône-Alpes, la Fondation Perce Neige et l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Auvergne-Rhône-Alpes  
**Monsieur Maël PICCOLO**
- 1 désigné par l'association nationale des apprentis (ANAF)  
**Monsieur Aurélien CADIOU**
- 1 désigné par accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne  
**Monsieur Jean-Pierre DEMAGNY**
- 2 désignés par la Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes  
**Madame Linda PROFIT**  
**Monsieur Thomas BONNEFOY**

	<p><b>Représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable. 10 sièges</b></p>
2	<p>désignés par l'Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature (Union régionale F.R.A.P.N.A.)  <b>Monsieur Georges EROME</b>  <b>Madame Frédérique RESCHE-RIGON</b></p>
1	<p>désigné par la Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement (FRANE)  <b>Monsieur Marc SAUMUREAU</b></p>
1	<p>désigné par la Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux (LPO)  <b>Madame Elisabeth RIVIERE</b></p>
1	<p>désigné par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne  <b>Madame Eliane AUBERGER</b></p>
1	<p>désigné par la fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes  <b>Monsieur Rémy CERNYS</b></p>
4 Personnalités qualifiées	<p>désignées par arrêté préfectoral  <b>Madame Aurélie DESSEIN</b>  <b>Madame Sophie D'HERBOMEZ-PROVOST</b>  <b>Monsieur Willy GUIEAU</b>  <b>Monsieur Jean-Louis VERDIER</b></p>
<b>61</b>	



7	<p><b>4<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées : 7 sièges</b></p> <p>désignées par arrêté préfectoral</p> <p><b>Monsieur Denis BARATAY</b>  <b>Madame Manon DOYELLE</b>  <b>Monsieur Bernard FAUREAU</b>  <b>Madame Nadine GELAS</b>  <b>Monsieur Michel HABOUZIT</b>  <b>Monsieur Christophe MARGUIN</b>  <b>Madame Stéphanie PAIX</b></p>

Article 2 : Les membres du Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes sont désignés pour six ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Signé : Stéphane BOUILLON